

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 30 mai 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 24 mai 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, GAQUÈRE Raymond (à partir de la question 7), SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé (à partir de la question 2), SOUILLIART Virginie (à partir de la question 8), DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 6), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel (à partir de la question 8), DOUVRY Jean-Marie, DUPONT Yves, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel (à partir de la question 2), JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 7), SANSEN Jean-Pierre (à partir de la question 14), SGARD Alain, VERWAERDE Patrick*

**PROCURATIONS :**

*LECONTE Maurice donne procuration à GACQUERRE Olivier, LAVERSIN Corinne donne procuration à THELLIER David, DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond (à partir de la question 7), PÉDRINI Léo donne procuration à IDZIAK Ludovic, DELECOURT Dominique donne procuration à DRUMEZ Philippe, DUHAMEL Marie-Claude donne procuration à DEROUBAIX Hervé (à partir de la question 2), BERTIER Jacky donne procuration à JURCZYK Jean-François, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 6), MATTON Claudette donne procuration à LOISON Jasmine, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier, VOISEUX Dominique donne procuration à PHILIPPE Danièle*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BOSSART Steve, LEMOINE Jacky, BERRIER Philibert, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques,*

*FLAJOLET André, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno*

*Madame MARIINI Laetitia est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**30 mai 2023**

**MOBILITE DURABLE**

**CREATION DE 2 PARKINGS RELAIS TER ET D'UN POLE D'ECHANGES**  
**MULTIMODAL – POLE GARE DE LILLERS – APPROBATION DU PROGRAMME**  
**ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature ;

Enjeu : Réduire sensiblement la part modale de la voiture individuelle grâce aux transports collectifs, connectés, autonomes, partagés et solidaires.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane exerce la compétence « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

Elle a, dans ce cadre, engagé l'élaboration d'un schéma d'aménagement des pôles gares.

Sont notamment concernés au titre de l'aménagement et de la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, ceux desservant le pôle multimodal de la gare de Lillers.

La création de ces équipements, a pour objectif de favoriser l'utilisation du train et particulièrement le TER par les habitants et de permettre la connexion avec d'autres modes de déplacement et notamment les transports publics et les modes doux.

Les pôles gares sont des points nodaux qui intéressent l'ensemble d'un bassin de vie. La gare de Lillers est ainsi desservie par la ligne 6 du BHNS.

Ces aménagements doivent également s'inscrire en cohérence avec les stratégies de développement communales, notamment pour Lillers avec le dispositif « Petite Ville de Demain » (PVD) et le développement du centre-ville voisin.

Dans ce cadre, il est envisagé la création de deux parcs de stationnement d'une contenance d'environ 180 places au total, décomposés comme suit :

- Un premier parc de stationnement à l'Ouest des voies ferrées, dont la desserte sera assurée par la place de Ferfay.  
Ce parc hébergera :

- Environ 130 places à terme,
- Des emplacements « dépose-minute »,
- Des emplacements pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- Des emplacements pour les véhicules rechargeables.
- Le second à l'Est des voies et à proximité immédiate du bâtiment voyageur, sera desservi par la rue de la gare.

Le parc comprendra :

- Une cinquantaine de places,
- Des emplacements « dépose-minute »,
- Des emplacements pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- Des emplacements pour les véhicules rechargeables,
- Deux emplacements pour les taxis.

Le montant global de l'opération « Pôle gare de Lillers » s'élève à 3 011 000 € HT, soit 3 613 200 € TTC et scindé de la façon suivante :

- Pour l'aménagement à l'Ouest des voies, à ce stade de l'opération, l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 1 988 500 € HT,
- A l'Est des voies, le montant prévisionnel est évalué à 1 022 500 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit un démarrage des missions de maîtrise d'œuvre en juin 2023.

Les travaux débiteront :

- Pour l'aménagement à l'Ouest, en décembre 2024 pour une durée de 13 mois.
- Et à l'Est en 2027 et ce pour 12 mois.

La présente opération pourrait bénéficier de subventions de l'Etat, au titre de la DSIL, du FEDER et de la Région-Hauts-de-France, à hauteur de 40% du montant des travaux des parkings.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 15 mai 2023, et en application des articles L.2430-1 et suivants et R.2431-1 et suivants du code de la commande publique relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, il est proposé à l'Assemblée d'approuver le programme de l'opération et son enveloppe financière prévisionnelle d'un montant estimatif de 3 011 000 € HT selon les modalités détaillées dans les documents ci-joints. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de approuver les programmes d'opérations de travaux et les enveloppes financières prévisionnelles en application de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée (Codifiée aux articles L 2430-1 à L 2432-2 et reprise au Titre III du Livre IV du Code de la commande publique) relative à la maîtrise d'ouvrage publique en dessous d'un seuil de 5 millions d'euros TTC.

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** le programme de l'opération relative à la création de deux parcs de stationnement TER à la gare de Lillers et son enveloppe financière prévisionnelle estimée à 3 011 000 € HT selon les modalités détaillées dans les documents ci-joints.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 2 JUIN 2023

Et de la publication le : - 2 JUIN 2023  
Par délégation du Président,  
Le Conseiller délégué,



CHRÉTIEN Bruno



CHRÉTIEN Bruno

Pôle Multimodal de la Gare de LillersAménagement de 2 parkings d'environ 180 places au totalDETERMINATION DU PROGRAMMELes objectifs de l'opération :

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, a reconnu d'intérêt communautaire la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement desservant les gares et haltes du territoire, afin de favoriser l'usage du train et particulièrement du TER par les habitants.

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté d'Agglomération envisage de réaliser deux zones de stationnement à destination des usagers du TER de la gare de Lillers.

Le premier parc de stationnement à l'Ouest des voies ferrées offrira une capacité d'environ 130 places ; quant au second à l'Est des voies et du côté du bâtiment voyageurs il disposera d'une cinquantaine de places pour véhicules légers. L'objectif de ces aménagements consiste à redéfinir dans sa globalité et à étendre l'offre de stationnement actuelle, jugée inadaptée aux modes actuels (modes doux : piétons et vélos, dépose-minute, transport collectif, végétalisation des espaces).



Projet  
d'aménagement



Parking Provisoire réalisé par la ville



Parvis actuel

La desserte du parking Ouest se fera par la Place de Ferfay.

Artois Mobilité a aménagé un quai bus pour la Bulle 6 depuis l'aire de covoiturage (terminus) en direction d'Auchel.

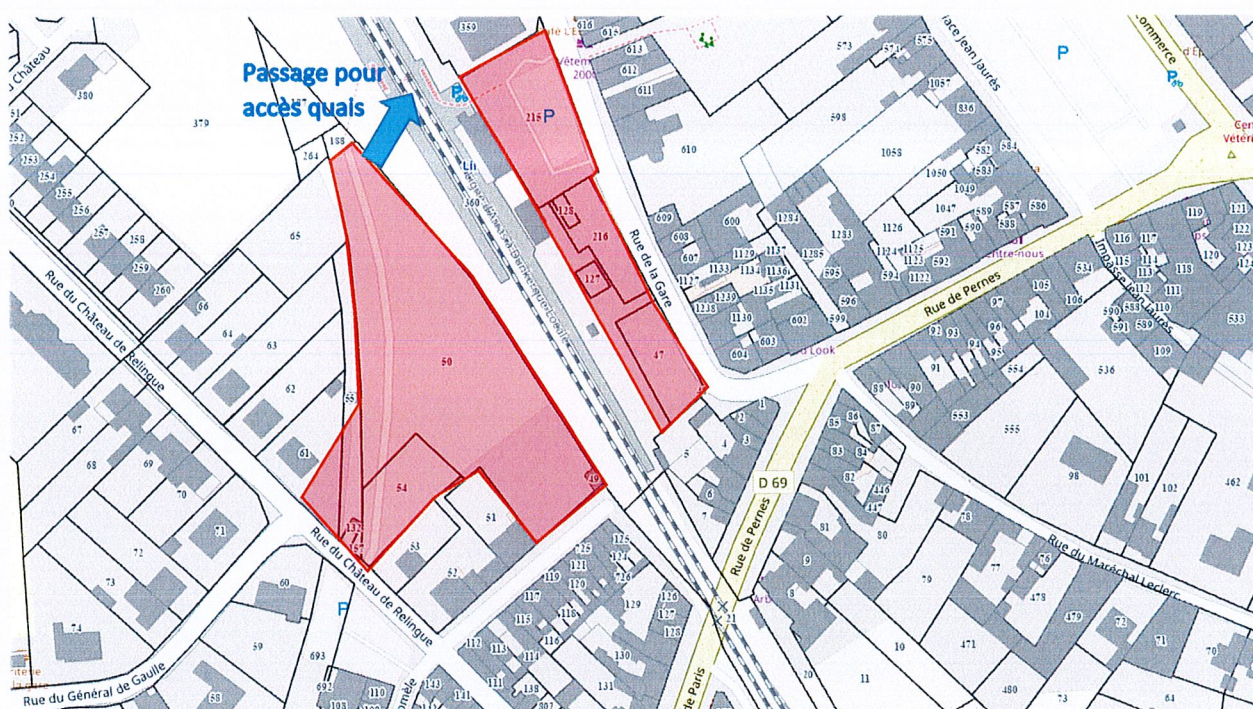
Côté bâtiment voyageurs, le parking sera aménagé le long de la voie (Rue de la gare).

Environ 130 places de stationnement seront créées à l'Ouest des voies, le parking Est en comptera une cinquantaine.

L'accès au quai Est se fera via le bâtiment voyageurs ou le passage extérieur existant.

A l'Ouest, le quai sera accessible par l'intermédiaire d'un passage existant, aménagé par la ville de Lillers, sur un foncier SNCF ; une convention d'occupation temporaire est actuellement en vigueur et ce jusque décembre 2028. SNCF Immobilier ne souhaite pas vendre cette emprise foncière.

### Plan de situation



### Les enjeux :



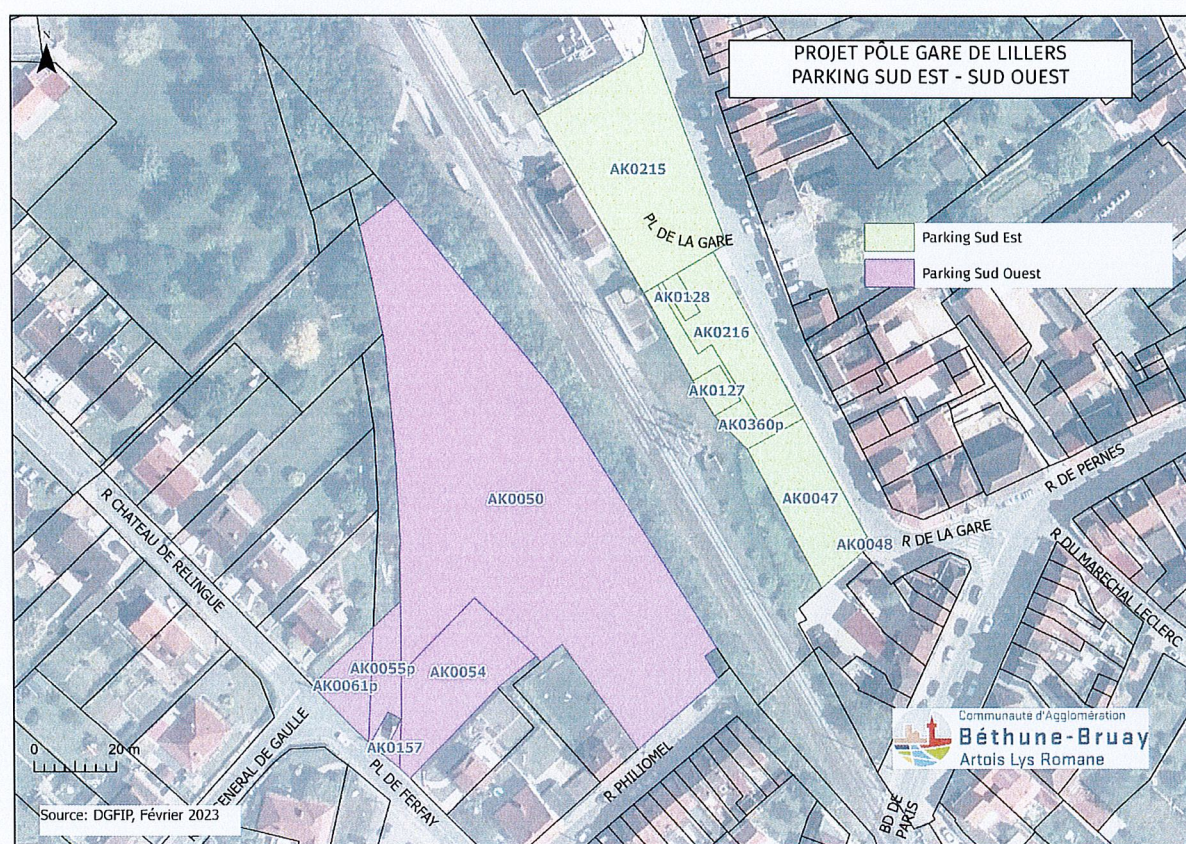
## Les éléments du programme :

### Situation foncière parking Ouest :

- Parcelles AK n°s 50-54-157 – Propriété Communale
- Parcelles AK 55p et 61p – Acquisition de M. Bay en cours  
Soit une emprise de 6347 m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'aménagement.

### Situation foncière parking Est :

- Parcelles AK n°s 48-128-215-216 – Propriété communale
- Parcelle AK n°127 – Acquisition de Eridania Beghin Say
- Parcelle AK n°47 – Acquisition de Transdev Artésiens
- Parcelle AK n°360p – Acquisition de la SNCF  
Soit une emprise de 2713 m<sup>2</sup> pour réaliser le parking et le parvis.



## Les travaux sur le site sont les suivants :

D'une manière générale, il est demandé au maître d'œuvre de mettre en place un dispositif et une organisation destinés à répondre aux objectifs du maître d'ouvrage et à intégrer le développement durable dans l'ensemble du processus de conception et de réalisation du projet, notamment sur les points suivants :

- La gestion de l'énergie
- La gestion de l'eau
- La gestion des déchets d'activité
- La qualité environnementale de l'aménagement
- Les faibles nuisances du chantier



## Commun aux 2 parkings

- Chaussée  
Réalisation de la structure des voies légères et aménagement paysager qualitatif.
- Assainissement  
Gestion des eaux pluviales par les techniques alternatives sous réserve de capacité d'infiltration suffisante. A minima en cas d'impossibilité, un tamponnement des eaux pluviales avant rejet à débit limité dans le réseau sera à prévoir.
- Equipements  
Mise en œuvre de mobilier et corbeilles
- Réalisation de l'éclairage public  
Ces équipements seront économiques et écologiques.
- Signalisation signalétique du parking  
Réalisation de la signalisation horizontale et verticale.  
Réalisation de la signalisation directionnelle de rabattement vers le parking.
- Paysagement du parking  
L'opération s'appuie sur un véritable projet paysager, accompagnant notamment les principes de circulation des piétons et les ouvrages de gestion des eaux pluviales. D'une grande qualité, ce projet paysager sera de faible entretien.
- Entrées/sorties  
Les entrées/sorties du parking comprendront des portiques permettant de limiter la hauteur de passage.
- Vidéosurveillance  
Les aménagements devront permettre la mise en place éventuelle de futurs équipements de vidéosurveillance.

## Parking Ouest

Les travaux consisteront en la réalisation d'un parking d'environ 130 places comprenant réglementairement le nombre de places réservées aux PMR, le nombre minimum permettant d'accueillir des bornes de rechargement pour véhicules électriques (nombre à définir en conception), un espace dédié au dépose-minute.

Ce projet de pôle d'échange comportera un abri-vélo sécurisé de 10 places à minima.

Pour faciliter la gestion des flux, en raison de la présence de nombreux établissements scolaires, à proximité immédiate, la chaussée le long de la place de Ferfay sera aménagée en zone 30 avec une gestion de carrefour à feux (priorité Bulle 6 – Facilitation de sortie du parking).

- Accès  
Une entrée-sortie sera prévue depuis la Place de Ferfay  
Une sortie (optionnelle) vers l'impasse Philiomel pourra être créée.

Une réfection de la chaussée le long de la place de Ferfay est également prévue.

- Cheminement piétonnier, 2 roues

Un cheminement piéton, depuis le Boulevard de Paris, longera la limite nord du parking pour permettre l'accès aux quais ferroviaires.

Une liaison douce (piéton et vélo) depuis le quai bus (Bulle 6) et l'entrée/sortie empruntera la limite ouest du parking pour relier les quais SNCF.



### Parking Est

Les travaux consisteront en la réalisation d'un parking d'environ 50 places comprenant réglementairement le nombre de places réservées aux PMR, le nombre minimum permettant d'accueillir des bornes de rechargement pour véhicules électriques (nombre à définir en conception), un espace dédié au dépose-minute, et au stationnement taxis.

Le projet comportera l'aménagement d'un parvis au droit du bâtiment voyageurs, chargé d'accueillir les taxis, le dépose-minute et le quai bus pour l'allobus F.

Un abri-vélo sécurisé de 10 places sera positionné sur les emprises SNCF et sous convention Gares et Connexions.

- Accès

Une entrée-sortie sera prévue depuis la rue de la Gare pour donner accès au parking.

Une sortie à l'extrémité sud du parking sera créée, rue de la gare.

Une entrée au nord du parking sera réservée pour l'accès au quai bus (allobus F) et au dépose-minute.

La continuité piétonne entre la gare et le centre-ville sera maintenue

Un accès « spécifique » pour des fourgons SNCF ou ses prestataires sera maintenu au droit d'un local technique.

Reprise de la borduration rue de la gare, contigu au périmètre d'aménagement.

- Cheminement piétonnier, 2 roues  
Les flux piétons seront gérés sur l'ensemble de l'aménagement afin d'accéder au parvis et quais de la gare.
- Végétalisation du parvis  
Le maître d'œuvre devra porter une attention particulière pour végétaliser qualitativement le parvis de la gare.



#### **Les contraintes sociales, urbanistiques, environnementales... :**

La présente opération nécessite le dépôt d'un permis d'aménager, d'une éventuelle déclaration au regard de la loi sur l'eau et d'un examen au cas par cas et le cas échéant d'une étude d'impact.

La cohérence globale des parkings avec l'aménagement global du quartier sera recherchée (cheminement piétons, vélo, accès aux quais Bulle 6, Allobus F, aménagement paysager ...) ainsi qu'une continuité esthétique des matériels et matériaux utilisés au cœur du pôle multimodal.

#### **Autres projets sur le secteur du Pôle Gare**

D'autres réflexions sont en cours sur le secteur du Pôle Gare de Lillers, avec une éventuelle mise en accessibilité des quais, et une volonté de « repenser la mobilité intra-muros » sur la commune, dans le cadre du programme d'actions « Petites villes de demain ».

#### **Le calendrier prévisionnel :**

Le type de procédure administrative au titre de la Loi sur l'Eau sera fixé lors de la phase avant-projet de la mission de maîtrise d'œuvre, en fonction de la solution retenue.

Les missions de maîtrise d'œuvre démarreront en juin 2023, les travaux pour l'aménagement du parking Ouest débuteront en décembre 2024 pour une durée de 13 mois. Les travaux du pôle multimodal Est pourrait commencer en 2027 et s'échelonner sur 12 mois.

## L'enveloppe financière prévisionnelle

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 3 011 000 € HT arrondi (soit 3 613 200 € TTC) et comprend les postes suivants :

- Le foncier : 75 000 € HT
- La maîtrise d'œuvre : 228 000 € HT
- Les missions diverses (études géotechniques, études de circulation, coordination SPS, levé topographique, investigations complémentaires...) : 152 000 € HT
- Les travaux : 2 130 000 € HT
- Les révisions, taux de tolérance de la maîtrise d'œuvre et les aléas de chantier : 426 000 € HT

## Plan de financement

DEPENSES EN € HT		RECETTES ESTIMEES EN € TTC	
Foncier	75 000 € HT	/	0 €
Maîtrise d'oeuvre	228 000 € HT	/	0 €
Missions diverses (études géotechniques, de circulation, coordination SPS, levé topographique)	152 000 € HT	/	0 €
Travaux	2 130 000 € HT	Subventions à hauteur de 40% du coût des travaux (Etat, Région, FEDER)	1 022 400 €
Révisions, taux de tolérance de la maîtrise d'œuvre et aléas de chantier	426 000 € HT	/	0 €
<b>TOTAL DEPENSES € HT</b>	<b>3 011 000 € HT</b>	<b>TOTAL RECETTES € TTC</b>	<b>1 022 400 € TTC</b>
TVA 20%	602 200 €	FCTVA (16,404% sur TTC)	592 710 €
		TOTAL Fonds propres Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane € TTC	1 998 090 € TTC
<b>TOTAL DEPENSES € TTC</b>	<b>3 613 200 € TTC</b>	<b>TOTAL RECETTES € TTC</b>	<b>3 613 200 € TTC</b>

**CREATION DE 2 PARKINGS RELAIS TER ET D'UN POLE D'ECHANGES  
 MULTIMODAL - POLE GARE DE LILLERS**

Direction Générale des Services Techniques  
 Direction des Etudes & Travaux

**ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

**TAXES DIVERS**

Achat du terrain	- €	50 000,00 € HT
Frais de notaire	Honoraires et frais réglementés	- € HT
Droit et taxes divers		- € HT
Permis d'aménager, taxes divers		25 000,00 € HT
<b>Montant du Foncier</b>		<b>75 000,00 € HT</b>

**PRESTATION INTELLECTUELLES ET FRAIS DIVERS**

Maîtrise d'ouvrage	Frais internes		- € HT
Mandat	Frais internes		- € HT
Conduite d'opération	Frais internes		- € HT
Programmation	ANTEA (pour mémoire)		- € HT
Géomètre			25 000,00 € HT
Etude de sol / pollution			75 000,00 € HT
Etude circulation			15 000,00 € HT
Diagnostic amiante/HAP			5 000,00 € HT
Diagnostic ITV			5 000,00 € HT
Investigations complémentaires			15 000,00 € HT
Frais liés à la consultation de maîtrise d'œuvre			
- Frais de publicité			500,00 € HT
- Frais de dossiers			500,00 € HT
Maîtrise d'œuvre	6,0%		127 800,00 € HT
Missions complémentaire MOE			75 000,00 € HT
Contrôle Technique	1 à 3% des travaux	2,0%	- € HT
Coordination SPS			10 000,00 € HT
Coordination SSI	0,25 à 0,5% des travaux	0,0%	- € HT
Coordination travaux (OPC)			25 000,00 € HT
Frais liés à la consultation des entreprises			
- Frais de publicité			500,00 € HT
- Frais de dossiers			500,00 € HT
Assurance dommages-ouvrage	4% des travaux	0,0%	- € HT
<b>Montant des Prestations intellectuelles et frais divers</b>			<b>379 800,00 € HT</b>

**PROVISIONS POUR ALEAS / TOLERANCE**

Taux de tolérance du Maître d'œuvre	5%	106 500,00 € HT
Aléas travaux	5%	106 500,00 € HT
		HT
<b>Montant des Aléas et Tolérance</b>		<b>213 000,00 € HT</b>

**PROVISIONS POUR ACTUALISATION ET REVISION**

Actualisation	4,0%	HT
Révision	10,0%	213 000,00 € HT
		- € HT
<b>Montant des Actualisations et des révisions</b>		<b>213 000,00 € HT</b>

**TRAVAUX**

travaux		1 980 000,00 € HT
concessionnaires		150 000,00 € HT
<b>Montant des Travaux</b>		<b>2 130 000,00 € HT</b>

Enveloppe financière prévisionnelle **3 010 800,00 € HT**

Arrondi à **3 011 000,00 € HT**

montant TTC **3 613 200,00 € TTC**